

Concours BCE 2020 : l'incident lié à l'épreuve de maths S « est grave » (Alain Joyeux, APHEC)

Paris - Publié le vendredi 17 juillet 2020 à 15 h 27 - Actualité n° 188775

« Cette affaire est grave et tout doit être mis en œuvre pour faire la lumière sur celle-ci. Nous avons appelé la [DAC](#) (direction des admissions et concours de la [CCI](#) Paris Île-de-France) à pousser au maximum l'enquête, y compris par voie judiciaire si nécessaire. Ensuite, des mesures devront être prises pour que ce genre d'incident ne se reproduise pas », indique [Alain Joyeux](#), président de l'[APHEC](#), à News Tank le 17/07/2020.

Plusieurs questions de l'épreuve de maths S 2020 du concours BCE, conçue par HEC et l'Essec, étaient connues de quatre candidats du lycée Notre-Dame de Grandchamps à Versailles. Dans les quatre parties du sujet, deux contiennent des questions issues d'un sujet "neutralisé" en 2018, sur lequel ces élèves ont planché en mars 2019.

« C'est malheureux, car tout le monde en a été victime, que ce soient les candidats, les professeurs, la filière elle-même ou bien les écoles de management. L'affaire a suscité beaucoup d'émotion et d'écoeurement, dans un contexte déjà difficile, de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 », poursuit-il.

La décision de ne pas faire repasser cette épreuve aux candidats a été prise par une cellule de crise BCE, constituée de directeurs d'écoles de management (Audencia, Edhec, EMLyon, Essec, HEC Paris, ISC Paris et Skema), pour qu'une décision soit prise en urgence le 01/07, comme l'indiquait [Christian Chenel](#), directeur des admissions et des concours de la CCI Paris Île-de-France, à News Tank le 16/07. En revanche, « il a été décidé de moduler le barème ».

Les mesures à prendre selon Alain Joyeux

Selon le président de l'APHEC, au moins deux mesures doivent être prises :

- « Rendre public les sujets non utilisés : pour chaque épreuve, un sujet principal et un de secours sont prévus. La destruction du sujet non utilisé ne peut jamais être totalement contrôlée. C'est pourquoi il nous semble plus juste de publier ces sujets, pour toutes les disciplines, pour que tout le monde ait un accès égal à l'information.
- Publier la liste des concepteurs et des membres du jury : cela se fait déjà pour le [Capes](#) ou encore l'agrégation, il n'y a pas de raisons que ce ne soit pas le cas pour les épreuves des concours post-[CPGE](#) ».

À terme, « d'autres mesures seront proposées », précise Alain Joyeux.

Quel recours possible ?

Selon Alain Joyeux, « l'APHEC n'est pas en mesure d'aller en justice. Une plainte ne pourrait être déposée que par ceux qui s'estiment lésés, c'est-à-dire les candidats ».

Il estime que la DAC doit porter plainte « si, lors de son enquête, une fraude est effectivement identifiée ».

« Faire en sorte que le concours BCE soit le plus rigoureux possible »

« Si le fait que la DAC ait d'abord minimisé l'incident a suscité beaucoup d'incompréhensions, nous tenons à rappeler que, sur plus de 60 épreuves organisées au niveau de la filière EC (économique et commerciale) pour cette session 2020, seule une d'entre elles a été touchée.

Notre souci partagé est de faire en sorte que les concours soient le plus rigoureux et crédibles possible. Il y a très certainement des processus à revoir et nous allons pousser en ce sens », conclut-il.

La DAC alertée par des professeurs de mathématiques

D'anciens élèves qui ne passaient pas le concours en 2020, ont alerté des professeurs de mathématiques et la DAC, car ils se souvenaient avoir planché sur un sujet de maths ECS de 2018, en mars 2019. Certaines des questions de ce sujet datant de 2018 apparaissaient dans l'épreuve 2020.

En 2018, c'est le sujet de secours qui a été utilisé, car le sujet principal avait été ouvert par les douanes marocaines, où de nombreux candidats passent le concours BCE. À la demande de la DAC, tous les exemplaires du sujet principal non utilisé, devaient être détruits.

La façon dont ce dernier a circulé est pour le moment inconnue.

Alain Joyeux



Parcours

Association des Professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales

Président

Depuis

Juin
2016

Jusqu'à

Aujourd'-
hui

Lycée Joffre

Professeur de géopolitique

2001

Aujourd'-
hui

Association des Professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales

Vice-président de la voie scientifique

2012

2016

Association des Professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales



Association des Professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales

123 rue Saint-Jacques
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 3654, créée le 06/11/15 à 03:40 - MàJ le 27/03/19 à 13:18

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »